

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Les principaux actionnaires de la Société D'articles Hygiéniques -SAH vont mettre en œuvre à compter du 27-12-2022 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions SAH et la régularité de leur cotation. Le dit contrat est composé de 90 000 titres SAH Actions Anciennes et de et de 800 000 dinars de liquidité.

A cet effet, un contrat d'apport de liquidité a été conclu entre l'intermédiaire en bourse MACSA et la BVMT et ce conformément à la réglementation en vigueur.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.